

Convocation du :
20 septembre 2018

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers
présents : 4

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 20 septembre, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Madame Marie-France DE AVEIRO, vice-présidente,
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Nombre de conseillers
votants : 6

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres ;
Madame Roseline DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres ;
Madame LUCAS-BOUSQUIÉ, enseignante de l'école de Ver-lès-Chartres.

Absentes excusées :

Madame Laury ROGUET, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Ange ABADIA ;
Madame Chantal VASSARD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-France DE AVEIRO.

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. RENTRÉE 2018-2019

Madame ABADIA donne la parole à Mesdames DANTIER et LUCAS-BOUSQUIÉ pour établir un point sur la rentrée scolaire :

- enregistrement de 2 radiations
- validation de 2 inscriptions durant la semaine de pré-rentrée, en GS et CM1
- validation de 2 inscriptions le jour de la rentrée, en CP et CM2

Soit un effectif global de 68 élèves.

La répartition des élèves est la suivante :

- 21 élèves en classe de maternelle : 7 PS, 5 MS, 9 GS
- 22 élèves en classe CP-CE1-CE2 : 9 CP, 9 CE1, 4 CE2
- 25 élèves en classe CM : 7 CM1 et 18 CM2

Il est précisé que le prévisionnel pour la rentrée 2019 est de 5 enfants de Ver-lès-Chartres et 1 enfant de Corancez.

2. SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame ABADIA fait un point sur l'organisation de la garderie. En juin, il avait été décidé que la garderie des petits s'effectuerait dans la classe de CP. Or, après concertation, il s'avère que, dans la pratique, les enfants choisissent leur lieu, aussi bien dans la classe que dans le couloir (en fonction de leur envie de lire ou de jouer).

Madame ABADIA donne lecture d'un courrier reçu en recommandé (avec double transmis à la commune de Ver-lès-Chartres) de parents d'élèves mécontents du service de cantine. En effet, leur plainte concerne la prise en charge de l'hygiène de leur enfant scolarisé en petite section durant la pause méridienne. Madame ABADIA précise ne pas avoir eu de courrier retour du personnel concerné, bien que l'agent avait indiqué le faire. Par ailleurs, Madame ABADIA indique à l'assemblée que des renseignements seront pris auprès des services appropriés afin, éventuellement, d'élargir les différentes missions des agents et de les stipuler sur leurs fiches de poste. Ces démarches ayant pour objectif final d'améliorer l'organisation du service.

3. RENTRÉE 2019-2020 : ÉTUDE SUR LA RÉORGANISATION SCOLAIRE ET SUR LE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Madame ABADIA indique que les élus de Corancez, Mignières et Ver-lès-Chartres ont repris, début septembre, leur concertation concernant l'étude d'un nouveau regroupement pédagogique à 3 communes. Madame ABADIA indique que des réunions sont prévues avec le service transport de Chartres Métropole, le Centre de Gestion de la fonction publique, mais également avec les services de la Préfecture et la trésorerie de Chartres Métropole.

Il est indiqué que des rendez-vous ont déjà eu lieu avec la Préfecture et le Centre de Gestion durant l'été.

Madame ABADIA donne la parole à Madame DE AVEIRO et Messieurs SERVIN et VAN DER STICHELE qui ont assisté à la réunion avec le Centre de Gestion. Monsieur VAN DER STICHELE indique que le personnel scolaire suit la compétence transférée par la commune au syndicat. Si le personnel est polyvalent, il est également possible de ne faire qu'une mise à disposition au syndicat.

Par ailleurs, il est nécessaire ainsi de déterminer où sera géré les services de cantine et garderie.

D'une manière générale, l'ensemble des services consultés à ce jour est plutôt favorable pour conserver le syndicat scolaire actuel et modifier ses statuts en procédant à une extension de périmètre pour intégrer la commune de Mignières.

Il est rappelé qu'aucune décision concernant un nouveau regroupement pédagogique n'a encore été actée. Les conseils municipaux devront délibérer en novembre ou décembre 2018.

4. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA donne la parole à Mesdames DANTIER et LUCAS-BOUSQUIÉ.

Madame LUCAS-BOUSQUIÉ indique utiliser le vidéo-projecteur interactif de la 3^e classe de Ver-lès-Chartreset s'interroge sur l'entretien de l'équipement. Madame ABADIA lui répond qu'elle lui montrera la démarche.

Madame DANTIER indique que l'emploi du temps définitif de Madame ISAMBERT est effectué, avec la mention de ses missions précises et sa participation au décroisement.

Madame DANTIER fait un point sur les points de rassemblement en cas d'urgence et demande l'acquisition d'une signalétique appropriée.

Madame DANTIER fait part également d'observations concernant les plans de confinement et les fournitures nécessaires dans la cadre du PPMS.

Madame ABADIA souhaite remercier Monsieur et Madame COLLOMB pour la quantité et la qualité du don de jeux et de livres effectué au syndicat scolaire récemment.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.